

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,  
Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

N° D2022045

Objet : Subvention à l'association  
Le REP'R

Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –  
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean  
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -  
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET  
CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT  
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD  
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### Excusés ayant donnés procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin  
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Créée en 2017, l'association Le Rep'R a pour objet l'organisation d'animations manuelles culturelles et artistiques et de prestations, génératrices de lien social, qui participent à la transmission et la valorisation des savoir-faire locaux, encouragent le faire par soi-même, les pratiques écoresponsables et contribuent à l'animation socioculturelle et au développement économique local. A ce jour, l'association mène diverses activités visant à encourager les comportements écocitoyens ; ateliers, prestations éco-responsables, bar associatif, et des évènements variés générateurs de lien social.

L'association envisage de créer une outilhèque en 2022 pour permettre aux habitants d'emprunter des outils et du matériel de bricolage pour une semaine maximum, à l'occasion de permanences hebdomadaires. L'idée est de louer et d'aménager un local-atelier avec des outils manuels et électroportatifs de qualité (pas de matériel à bas prix pour des raisons de sécurité et de durabilité).

Ce lieu proposera un espace d'échange et de partage de connaissances autour de la création et du bricolage. Il permettra de limiter les achats de matériel de bricolage et d'aborder la sensibilisation à la prévention des déchets et à la confection d'objets à partir de matériaux de récupération.

L'association s'engage à proposer, en collaboration avec Organom et les autres partenaires identifiés, au moins un atelier de sensibilisation sur la prévention des déchets type « 3R » (réemploi, réparation, réutilisation).

Le bailleur Bourg Habitat a d'ores et déjà mis à disposition un local pour l'installation de ce nouveau service. Grand Bourg Agglomération envisage d'apporter son soutien pour le lancement du projet en complément des aides à l'insertion et du fonds européen pour les programmes LEADER.

En complément, l'association a sollicité le soutien d'Organom afin d'aider au financement des moyens humain et matériel, en particulier pour la mise à disposition d'outillage réutilisable et pour la sensibilisation à la prévention des déchets.

La subvention demandée à Organom est évaluée à 4 000€ correspondant à 10% du budget prévisionnel nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Le montant de la subvention proposée est plafonné à 4 000 € (montant équivalent à celui envisagé par Grand Bourg Agglomération)

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association « Le REP'R »

**AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat fixant les modalités de soutien d'Organom à ce projet.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

  
Yves CRISTIN  
Président  
Le Président